

AFFAIRE N° 15 - Participation de la Mairie dans les opérations d'habitat social entrepris par la SIDR - Reversement de certaines subventions à la SIDR

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Quatre opérations anti bidonvilles ont été ou sont en cours de réalisation par la SIDR à Saint-Denis : Saint-François, Roland Garros, Takamaka , Laverdure.

Leur coût est le suivant :

- Saint-François	20 166 000
- Roland Garros.....	11 914 000
- Takamaka.....	7 320 000
- Laverdure.....	8 277 330

La participation financière de la Commune se traduit au niveau des VRD et des acquisitions de terrains :

- Saint-François : Acquisition terrain.....	150 000
VRD.....	684 000
- Roland Garros : Acquisition terrain.....	130 000
VRD.....	738 000
- Takamaka : VRD.....	246 000
- Laverdure : VRD.....	282 000

Les montants de ces participations ont déjà reçu votre agrément lors de Conseils précédents.

D'autre part, certaines subventions du budget du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie concernant les opérations Takamaka (4 026 000 F) et Laverdure (4 323 000 F) n'ont pu être versées directement à la SIDR et ont dû donc transiter par une collectivité, en l'occurrence la Commune.

Il en a été de même pour le Fonds d'Investissement Routier :

- Saint-François.....	742 000
- Roland Garros.....	110 000
- Takamaka.....	123 000
- Laverdure.....	141 000

Afin que la SIDR puisse bénéficier de ces différents financements déjà mis en place, je vous demande l'autorisation de lui verser la participation de la Mairie et de lui reverser les subventions du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ainsi que celles du F.I.R.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - En fait, la SIDR, maître d'ouvrage délégué, ne peut

recevoir directement ces sommes ; elles doivent transiter par une collectivité locale. En conséquence, nous prenons ces sommes en tant que maître d'ouvrage, et nous les reversons à la SIDR qui a d'ailleurs déjà effectué ces opérations.

Mme ROCHE - Ou se trouve Takamaka ?

LE MAIRE - Sur la route de Saint-François.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*